

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

15/09/2023

Date d'affichage

21/09/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix vingt trois

*Le 19 septembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, JOUAUX Laëtitia DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : ISAMBARD Albert, SAINT MLEUX Xavier

ABSENTS : Néant

POUVOIR : SAINT MLEUX Xavier donne pouvoir à BERTAUX Delphine, ISAMBARD Albert donne pouvoir à Séverine LEGOUT

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N° 06-10-2023 – Désignation d'un représentant – Association Le Village

Monsieur le Maire rappelle que la commune est représentée au conseil d'administration de l'association Le Village par 2 membres du conseil municipal.

Ces deux représentants, désignés par délibération du 03 novembre 2021, ont indiqué mettre fin à cette fonction de représentation.

En conséquence il convient de procéder à leur remplacement en désignant au sein du conseil deux élus pour représenter la commune au conseil d'administration de cette association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions), le Conseil Municipal

Décide de procéder, par vote à main levée, à la désignation d'un(e) représentant(e) de la commune de BAZOUGES LA PEROUSE au Conseil d'Administration de l'association Le Village.

Nomme au conseil d'Administration de l'Association Le Village : Pascal Hervé et Pierre Alexandre

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

